

# MANUEL DU SUPERVISEUR

ENQUÊTE SUR LES MARGES DE TRANSPORT





## EQUIPE TECHNIQUE

Ce manuel s'inscrit dans le cadre du projet académique sanctionnant la fin du cours de logiciels de saisie, dispensé par M. Augustin Ndiaye, ISE. Il a été élaboré comme un outil pédagogique destiné à mettre en pratique les compétences acquises en matière de conception de questionnaires, de collecte de données et de structuration des procédures d'enquête.

Par :

- Jean-Luc Batabati
- Ameth Faye
- Awa Diaw

Les auteurs tiennent à préciser que ce document est élaboré dans un cadre strictement académique. En conséquence, les éventuelles erreurs, imprécisions ou omissions qui pourraient y figurer relèvent de la seule responsabilité des auteurs et n'engagent en aucun cas l'École Nationale de la Statistique et de l'Analyse Économique ni l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie. Ce manuel ne saurait être considéré comme un document officiel émanant de ces institutions.

# 1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ENQUÊTE

L'Enquête sur les Marges de Transport vise à collecter des informations précises sur les coûts et marges liés au transport des marchandises, supportés par les entreprises commerciales (importateurs, exportateurs, grossistes et détaillants).

Les données collectées permettront :

- d'analyser l'impact du transport sur les prix des produits ;
- d'améliorer les politiques publiques liées au commerce et à la logistique ;
- de disposer d'indicateurs fiables sur les marges de transport au Sénégal.

## 2. CADRE LÉGAL ET CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES

Cette enquête est réalisée conformément à la loi statistique n°2004-21 du 21 juillet 2004.

- À ce titre :
- Les informations collectées sont strictement confidentielles ;
- Elles sont utilisées uniquement à des fins statistiques ;
- Aucune donnée individuelle ne sera divulguée ;
- Les résultats seront publiés sous forme agrégée, sans identification des entreprises.

L'enquêteur est tenu au secret professionnel. Toute violation de la confidentialité est passible de sanctions prévues par la loi.

---

## 3. RÔLE DU SUPERVISEUR

Le superviseur est responsable de :

- l'encadrement des enquêteurs ;
- la qualité des données collectées ;
- le respect des procédures ;
- la liaison avec la coordination centrale.

## 4. ORGANISATION DU TRAVAIL DE TERRAIN

- Répartir les zones d'enquête ;
- Établir le planning journalier ;
- Assurer la disponibilité du matériel ;
- Veiller à la sécurité des équipes.



## 5. FORMATION ET ENCADREMENT DES ENQUÊTEURS

Avant le terrain :

- Présenter les objectifs de l'enquête ;
- Expliquer chaque section du questionnaire ;
- Organiser des simulations d'entretiens.

Pendant le terrain :

- Accompagner les enquêteurs ;
- Corriger les erreurs immédiatement ;
- Répondre aux difficultés rencontrées.

## 6. CONTRÔLE QUALITÉ DES QUESTIONNAIRES

Le superviseur doit :

- Vérifier la cohérence des réponses ;
- Contrôler les montants de transport ;
- S'assurer du respect des filtres (ex : C01 → C10) ;
- Effectuer des contre-enquêtes si nécessaire.



## 7. GESTION DES INCIDENTS

- Refus répétés dans une zone ;
- Conflits avec des enquêtés ;
- Problèmes de sécurité ;
- Enquêteur ne respectant pas les consignes.

Tout incident doit être documenté et signalé.

## 8. CONFIDENTIALITÉ ET ÉTHIQUE

Le superviseur veille strictement au respect :

- de la loi statistique de 2004 ;
- de la confidentialité des données ;
- du secret professionnel.

## 9. RAPPORTAGE

- Le superviseur produit :
- un rapport journalier (avancement, difficultés) ;
- un rapport final (qualité, recommandations).